

## L'ÉNERGIE

### L'ENLÈVEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS

**M. Bob Wenman (Fraser Valley-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le ministre s'est engagé à enlever en priorité le thorium radioactif de son lieu actuel d'entreposage à Surrey, en Colombie-Britannique. Étant donné que le ministre et la CCEA n'ont pas réussi à donner la priorité voulue à cette question, le ministre peut-il fixer une date pour l'enlèvement des déchets radioactifs à Surrey?

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Le député sait sans doute que la Commission de contrôle de l'énergie atomique a autorisé l'entreposage provisoire des déchets auxquels il a fait allusion, qu'elle considère cet entrepôt comme un endroit sûr et que c'est à la Colombie-Britannique qu'il incombe de trouver un autre endroit d'entreposage qui pourra être autorisé par la CCEA. Si je ne m'abuse, un ou deux ministères du gouvernement provincial essaient actuellement de trouver un autre endroit pour entreposer ce matériel.

**M. Wenman:** Je regrette que le ministre semble maintenant vouloir se défaire de l'engagement qu'il a pris pour lui-même et pour la Commission, mais cela montre bien qu'il s'agit d'un problème de juridiction et cela souligne la difficulté d'entreposer non seulement les déchets radioactifs, mais aussi les déchets à faible taux de radioactivité et tous les déchets toxiques que l'on peut trouver au Canada. Étant donné le problème, le ministre chargera-t-il le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics d'étudier la question et de formuler des recommandations au sujet de la destruction ou de l'élimination des déchets à faible taux de radioactivité et des déchets chimiques toxiques et à propos du problème de juridiction?

● (1502)

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, il n'est pas question de se soustraire à ses responsabilités. Je suis tout à fait disposé à assumer mon entière responsabilité à cet égard. Malheureusement, à l'heure actuelle, la loi ne me confère pas la responsabilité dont le député voudrait me charger. Il a, je crois, fait une recommandation utile en parlant du comité permanent qui pourrait étudier ce problème. Je m'entretiendrai avec le leader à la Chambre pour savoir en vertu de quel mandat cette question pourrait être examinée par le comité.

\* \* \*

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LA CHAMBRE DES COMMUNES

#### DEMANDE D'UN JOUR DE CONGÉ LE 13 NOVEMBRE

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, étant donné que le Jour du Souvenir tombe cette année un samedi et que, selon les renseignements que j'ai reçus, les

employés de la Fonction publique bénéficieraient d'un congé lundi le 13, je voudrais demander au président du Conseil privé (M. MacEachen) s'il a considéré la possibilité de demander que la Chambre ne siège pas le 13 afin de donner le même congé aux employés de la Chambre des communes.

[Traduction]

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Monsieur l'Orateur, j'ai tenu des consultations officieuses et à la suite de ces consultations j'ai décidé que la Chambre siègerait vendredi et lundi qui sont les jours de travail qui précèdent et suivent le jour férié du 11 novembre. Tous les députés, je crois, seront en mesure de se rendre dans leur circonscription pour participer aux cérémonies commémoratives. Vendredi prochain, la Chambre des communes rendra hommage à la mémoire de ceux que nous commémorerons le lendemain.

Les députés, je crois, sont arrivés à la conclusion qu'il serait plus approprié pour eux de poursuivre leurs travaux conformément au Règlement au lieu de passer la journée dans leur circonscription.

\* \* \*

## LES POSTES

### DEMANDE DE PERMETTRE AUX EMPLOYÉS DE RENDRE HOMMAGE LE 11 NOVEMBRE

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Monsieur l'Orateur, à ce propos, étant donné que la population et la Légion royale canadienne ont protesté contre la décision du ministère des Postes de considérer le 11 novembre comme une journée de travail ordinaire...

**M. Lambert (Edmonton-Ouest):** C'est une honte!

**M. Dinsdale:** ... le ministre des Postes (M. Lamontagne) rescindera-t-il cet ordre pour permettre aux employés des Postes de rendre hommage à ceux qui ont donné leur vie pour le pays?

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. J. Gilles Lamontagne (ministre des Postes):** Monsieur l'Orateur, je remercie infiniment le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) de me poser cette question en invoquant le Règlement. On m'avait déjà présenté plusieurs requêtes à ce sujet lorsque j'ai tenté d'avoir la parole durant la période des motions présentées en vertu de l'article 43.

Je n'ai jamais ordonné aux postiers de travailler ce samedi. Étant moi-même un ancien combattant—je sais qu'il y en a plusieurs à la Chambre et des milliers au pays—je connais la signification du Jour du Souvenir et ce jour ne m'inspire que du respect. Par contre, il existe plusieurs règlements au Canada régissant les congés officiels et ils s'appliquent différemment à certaines conventions collectives. Afin de permettre à chacun de faire son travail et de rendre ses devoirs, j'ai demandé au sous-ministre des Postes d'autoriser les employés qui le souhaitent, de rendre hommage, le 11 novembre, Jour du Souvenir, aux soldats canadiens morts au champ d'honneur.

**Des voix:** Bravo!